N°2015-BCA-05

- Membres théoriques
- ; 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 3
 Votants :

3

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 06 mars 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 20 février 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Dominique RANDON, Président
- Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Emile CANU, membre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Bastien CORITON, 1er Vice-Président
- Monsieur Jean-Louis JEGADEN, 2ème Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I - Création et suppression de postes

Création temporaire : néant

• Création permanente : néant

• Suppression: néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

Il vous est proposé d'effectuer jusqu'au 1^{er} mai 2015, les ajustements des emplois budgétaires au vu de l'absence de bureau de conseil d'administration ou de conseil d'administration durant cette période.

a) au sein de la filière sapeur-pompier

Au titre de la promotion interne et sous réserve des résultats de la commission administrative paritaire nationale du 12 février 2015, il vous est proposé de bien vouloir approuver les transformations suivantes :

- 1 poste de lieutenant 1ère classe est transformé en poste de lieutenant hors classe,
- 1 poste d'infirmier principal est transformé en poste d'infirmier chef,
- 1 poste d'infirmier est transformé en poste d'infirmier chef,
- 3 postes de capitaine sont transformés en postes de commandant.

Au titre des réussites aux concours ou examens, il vous est proposé de bien vouloir approuver les transformations suivantes :

- 7 postes de lieutenant 1ère classe sont transformés en poste de capitaine.
- 1 poste d'adjudant-chef est transformé en poste de sapeur 1ère classe.

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

Adjoint administratif 2ème classe au centre départemental de formation

Cette vacance d'emploi s'inscrit dans le cadre de fin de contrat d'un agent contractuel actuellement en poste.

En l'absence de candidat répondant au profil recherché, ce poste pourra être tenu par un non titulaire recruté sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour une durée d'un an.

Aussi dans l'hypothèse où un agent non titulaire de la fonction publique territoriale serait retenu, le niveau de rémunération serait défini par référence notamment à la grille indiciaire des cadres d'emplois en prenant en considération les qualifications et l'expérience professionnelles de la personne recrutée.

* *

L'ensemble de ces modifications sont inscrites dans le tableau, ci-joint.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/05/2015			FCART
		CA du 13/02/2015	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 06/03/2015	Titulaires .	Contractuels	Effectif total	ECART POURVUS / BUDGETAIRES
A1	Colonel	3			3	3	0	3	0
	Lieutenant Colonel	9			9	9	0	9	0
A2	Commandant	19	3		22	22	0	22	0
	Capitaine	33	7	3	37	34	0	34	-3
B1	Lieutenant hors classe	5	1		6	6	0	6	0
B2	Lieutenant 1ère classe	41		8	33	33	0	33	0
B3	Lieutenant 2ème classe	41		7 7 7 111	41	34	0	34	-7
C1	Adjudants	165		1	164	161	0	161	-3
	Sergents	264			264	264	0	264	. 0
C2	Caporal-chef	.17			17	17	0	17	0
	Caporal	210			210	210	0	210	0
C3	Sapeur 1° classe	106	1		107	107	0	107	0
FILIERE SPP hors SSSM		911	12	12	913	900	0	900	-13
A 1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0
	Médecin hors classe	1			1	1	0	1	0
	Médecin de 1ère classe	1			1	0	1	1	0
	Pharmacien 1ère classe	2			2	1	0	1	- 1
A2	Infirmier d'encadrement	1			1	1	0	1	0
B1	Infirmier-chef	0	2		2	2	0	2	0
B2	Infirmier principal	2		1	1	1	0	1	0
В3	Infirmier	2		1	1	0	1	1	0
FILIERE SSSM		10	2	2	10	7	2	9	-1
A1	Directeurs Territoriaux	1			1	1	0	1	0
A2	Attachés Territoriaux	11			11	6	3	9	-2
В	Rédacteurs Territoriaux	35			35	29	3	32	-3
С	Adjoints Administratifs	99			99	93	4	97	-2
FILIERE ADMINISTRATIVE		144	0	0	146	129	10	139	-7
В	Assistant socio- éducatif principal	1			1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO- SOCIALE		Tiberti	0	0	1	1	0	1	0
A	Ingénieurs territoriaux	9			9	5	2	7	-2
В	Techniciens territoriaux	30			30	22	7	29	-1
C1	Agents de Maîtrise	22			22	20	0	20	-2
C2	Adjoints Techniques*	44			44	42	.1	43	-1
FILIERE TECHNIQUE		100	0	0	105	89	10	99	-6
TOTAUX		1166	14	14	1175	1126	22	1148	-27
Co 1 1 1 1 1 1 1	Sapeur 1° classe	8			8	8.	0	В	0
nplois temperaires	Lieutenant 2ème classe	1			1	0	0	0	:4
	- Lucase	ġ	0	0	9	9	0	(B)	14

Effectle con purposers pourses	nombre
contractuels	9
Engagés de service civique	1
Apprenti	1
Emplois d'avenir	10
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	1
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	3

^{*} effectif non permanent (remplacement maladie, surcroit d'activité, matemité....)